

PAYS-BAS. — Namur, 1^{er} juillet.

Notre éditeur a comparu deux fois depuis dix jours devant la cour de Liège, pour répondre aux accusations que portèrent contre notre journal les administrateurs de Nismes et le sieur Drèze dit Rossomme. Les deux affaires sont remises indéfiniment.

— Il paraît que la foire de notre ville sera des plus brillantes et attirera les étrangers.

— Mardi dernier, il y a eu partie de danse à la société du Casino de campagne.

— C'est vers ce temps-ci que doivent commencer les travaux pour l'achèvement de la canalisation; plusieurs prétendent que cette année sera loin de suffire, si toutefois l'on veut remplir les conditions du cahier des charges. Si nous sommes bien informés, S. M. en a témoigné son vif mécontentement. L'on dit que les concessionnaires ont fait construire un bateau à vapeur pour curer le lit de la rivière.

— L'on nous assure que le greffier de notre tribunal ne veut plus délivrer des extraits d'actes de l'état civil, à moins qu'enregistrés. Nous aimons à croire que la chose n'est pas exacte.

— Nous avons sous les yeux les lettres sur l'Angleterre, de M. le vicomte Walsh; quatrième ouvrage publié par la Société Belge, année 1830. Quiconque voudra avoir une peinture exacte des mœurs et usages des Anglais et de la statistique du pays, s'empressera de lire les lettres de M. Walsh. Ce volume contient 18 feuilles d'impression; les sociétaires se le procurent moyennant 90 cents. Il se vend aux non souscripteurs 1 fl. 80 cents. L'on peut s'adresser au bureau de notre journal.

— Nous venons de recevoir les 2^e et 3^e cahiers du *Navigateur*, ou *Recueil des Naufrages*. Rien ne nous paraît plus intéressant ni plus instructif que ce recueil dont il paraît une petite livraison chaque mois, chez de Busscher, à Gand. Nous en recommandons la lecture surtout aux jeunes gens, qui acquerront des connaissances géographiques et nautiques que nul autre ouvrage périodique, que nous sachions, ne saurait leur procurer.

— Tous les journaux de l'opposition belge s'élèvent contre l'arrêté qui fixe le siège de la haute-cour à La Haye. Une société savante, dit l'un d'eux, offre un prix de mille fl. à celui qui prouvera que cette ville est située au centre du royaume.

— Le spectateur, journal anglais, disait l'autre jour que des paris étaient ouverts à Londres, que dans six mois, les Bourbons seraient de nouveaux expulsés de France. Nous croyons que cette nouvelle est controuvée.

— On se rappelle qu'un meunier de Dijon ayant fait remettre à neuf des meules à blé, M. Delahaye, mécanicien, y fit jeter de la paille hachée et qu'il fut étonné d'en obtenir une farine dont le goût approchait beaucoup de celui de la farine de blé; un meunier de Verviers vient de répéter cette expérience; la farine provenant de la paille hachée a été portée chez un boulanger qui en a fait des pains très-agréables à la vue et au goût; des chevaux en ont mangé avec avidité.

Il serait à désirer que cette précieuse découverte reçut tous les perfectionnements dont elle est susceptible. La farine de paille hachée serait pour les pauvres, dans des années de disette, une ressource précieuse, et en tout temps un aliment très-sain pour les animaux. (*Jour. de Verviers.*)

— Le journal d'Oxford rapporte l'anecdote suivante :

« La semaine dernière un pauvre garçon, qui gagne sa vie à colporter des dentelles, des rubans, etc., se livrait dans les rues de Lincoln aux soins de son petit négoce avec une ardeur si persévérante qu'il encourut le déplaisir d'un officier de police, qui résolut de mettre fin aux sollicitations importunes du marchand ambulante. Dans ce dessein

il lui achète pour un schilling de rubans, et aussitôt l'emplette faite, il lui demande sa patente (*licence*). A sa grande surprise, le jeune homme se trouvait en règle. L'homme en place désappointé et ne sachant que faire de ses rubans, offre de les lui revendre en perdant quelque chose sur le marché. Le colporteur, prompt à saisir l'occasion, accepte, et n'a rien de plus pressé que d'aller trouver un magistrat de la ville auquel il dénonce sa pratique pour avoir fait le métier de marchand ambulante sans être muni de patente. Le petit officier, atteint et convaincu de colportage illicite, est condamné à une amende de 10 liv. st. et pour aggravation de peine se voit poursuivi par les risées des assistans; l'heureux dénonciateur au contraire est accablé de félicitations et empoche la moitié de l'amende aux applaudissemens de la multitude. »

— On parle encore de l'établissement d'une filature considérable de coton, à Amsterdam. L'on y employait, au commencement, des ouvriers de la Flandre.

— A la grande foire aux laines qui se tient actuellement à Berlin, les fabricans anglais et des Pays-Bas en ont acheté de fortes quantités d'une qualité moyenne ou ordinaire qui, cette année, était à des prix plus élevés qu'en 1829.

— Nous avons dit qu'on avait vu circuler dans le grand-duché de Luxembourg quelques fausses pièces françaises de 5 francs. M. le gouverneur de la province avait même indiqué dans son *Mémorial Administratif* les caractères auxquels cette fausse monnaie était reconnaissable. Nous apprenons aujourd'hui qu'un individu qui avait débité de ces pièces, a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Neufchâteau. (*J. de la Belg.*)

— Par arrêté de S. M. en date du 16 juin, il a été statué, 1^o que les procureurs du roi près les tribunaux d'arrondissement pourront, en cas de causes graves, accorder des dispenses au nom de S. M., pour la seconde publication de mariage; et 2^o qu'un tarif sera établi par S. M., après avoir préalablement consulté la haute-cour, qui fixera les sommes qui devront être payées respectivement par les créanciers, pour l'entretien de leurs débiteurs qu'ils feront écrouer pour dette, en prenant en considération les localités. En attendant l'exécution de cette mesure, les choses seront continuées sur le pied actuel.

— Les feuilles d'Anvers signalent les intrigues qui sont mises en œuvre par le parti ministériel pour faire réussir la réélection de MM. de Moor et van Nelsen.

— En 1826, les legs et donations se sont élevées dans la province de Liège à 41,000 florins au profit d'établissement de bienfaisance et 9,500 florins pour les fabriques d'églises.

LOGIQUE DU NATIONAL.

La haute-cour sera installée à La Haye, ainsi l'a voulu un caprice inexplicable, mais qui ne doit guère étonner dans un gouvernement tel que le nôtre. Tous nous croyions qu'il était impossible d'alléguer la moindre raison en faveur de cette incroyable décision, eh bien, lisez le *National*, qui vient de rompre un silence de trois semaines tout exprès, et détrompez-vous. Nous croyons savoir de bonne source, dit le *National*, que si une partie du jeune barreau de Bruxelles s'était montrée moins imprudente, moins fougueuse et surtout moins ennemie de l'ordre de choses qui nous régit, la ville de Bruxelles aurait eu beaucoup de chances pour obtenir le siège de la haute-cour, ou que du moins Anvers ou Breda l'auraient obtenu. Ainsi ce sera l'une des mille obligations que nos compatriotes du midi du royaume auront à nos étourdis que de devoir traverser le Moërdyck chaque fois qu'ils auront des affaires devant la haute-cour. Après avoir ajouté qu'il était impossible de fixer la haute-cour à Bruxelles, où s'imprime le *Courrier des Pays-Bas*, qui a osé avancer (ce

qui n'est pas exact) que l'on se montrerait inerte si un Waterloo survenait; il continue ainsi: *Selon nous, et tout en déplorant la perte pour nos provinces méridionales d'un si grand avantage, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que la détermination royale est dictée par une sage prévoyance et que nous devons attribuer ce malheur uniquement aux fureurs de l'opposition unioniste.*

Puisse, au moins, ceci nous servir de leçon, afin de devenir plus sage pour l'avenir, et surtout plus prudent! puissent nos plus chers intérêts ne plus être compromis par une poignée de fous échappés de l'école!

Il faut bien que les dignes écrivains de M. van Maanen prennent les Belges pour un peuple d'insensés pour oser nous jeter à la tête cet ignoble chef-d'œuvre de bassesse, d'absurdité et d'insolence. Quoi! l'on conviendra que tout conspirait pour l'établissement de la haute-cour à Bruxelles ou du moins en deça du Moërdyck, et l'on osera nous annoncer sémi-officiellement, que quelques jeunes avocats de Bruxelles qui n'aiment pas M. van Maanen, ont déterminé nos ministres à agir en dépit du vrai, de l'utilité générale et du sens commun! Une phrase supposée d'un journal qui n'a rien de particulier avec Bruxelles, sinon qu'il s'y imprime, a fait donner la préférence à la capitale du nord, au grand préjudice de la grande majorité de la nation! Mais qu'ont donc de commun les villes d'Anvers, de Breda, de Malines avec Bruxelles, avec ses jeunes avocats, avec le *Courrier des Pays-Bas*? Allons donc, messieurs du *National*, trêves de vos balivernes, ou convenez que la partialité injuste de vos patrons pour la Hollande est la seule cause de cette haute injustice, ou si non laissez-vous; vous ne parviendrez jamais à persuader qui que ce soit.

Admirez surtout ces mots: *Puisse, au moins, ceci nous servir de leçon, afin de devenir plus sages pour l'avenir!* Quelle dérision!! En vérité, la leçon est bonne, et l'on s'en souviendra long-temps; c'est une leçon facile à comprendre, même pour les plus imbécilles; l'on sait maintenant à quoi s'en tenir sur les intentions réelles de nos ministres; elle prouve cette leçon, que c'est vouloir être dupe que d'espérer mieux tant qu'ils demeureront aux affaires. Ils sont essentiellement incorrigibles, ce n'est que par malheur qu'ils peuvent faire quelque chose de bien. Cependant nous approuvons assez la fin de l'article que nous venons de citer; oui, nous disons aussi: *Puissent nos plus chers intérêts ne plus être compromis par une poignée de fous, qui ne comprennent ni les hommes ni les choses.*

Le cours normal de la méthode Bernardet-Keppenne a été commencé le 28 de ce mois; les instituteurs de la province assistent avec la plus louable assiduité à ces intéressantes leçons, dont notre roi a si bien apprécié l'importance et qu'il a daigné honorer de son auguste protection. Cette méthode si simple et en même temps si remarquable par ses succès nombreux, se propage avec une rapidité remarquable; en moins d'un mois des cours normaux ont eu lieu dans cinq provinces, et partout l'auteur a quitté ses élèves avec la certitude d'avoir mérité leur reconnaissance. Le cours qui vient de s'ouvrir sera probablement terminé dans quatre ou cinq jours, et chacun pourra alors se convaincre par ses yeux de l'excellence de cette méthode dont l'auteur paraît avoir pris la base dans la mécanique appliqué aux arts. Il a vu que les machines simples, dont la marche est régulière, fonctionnaient avec facilité; il s'est, en conséquence, attaché à reproduire tous les caractères de l'écriture par un mouvement uniforme; tous les exercices qu'il emploie tendent à donner au corps, à la main, aux doigts, à la plume les positions qui leur sont propres, sans cependant jamais dire à l'élève faites ainsi. Le bras acquiert de cette manière un mouvement dont l'uniformité pourrait être comparée à celui d'un balancier; aucune entrave n'est imposée à l'élève, et amené, sans qu'il s'en aperçoive, à conformer ses mouvements aux lois de la nature, il arrive en peu de jours à la perfection.

M. Keppenne, notre compatriote, qui avait observé en France la rapidité avec laquelle cette méthode s'était propagée, conçut l'heureuse idée de nous faire participer à

ses avantages, et obtint de la bienveillance éclairée du roi, un brevet d'importation.

On lui confia la mission de se rendre dans chaque province pour l'enseigner aux instituteurs des écoles royales et communales.

Nous avons été récemment induits en erreur en annonçant qu'une recommandation du ministre de l'intérieur accréditait auprès de MM. les Gouverneurs un maître d'écriture qui a sans doute un beau talent pour ce qui s'appelle *peindre l'écriture*, mais dont la méthode n'atteint nullement le but que l'on doit se proposer et qui consiste à enseigner à un grand nombre, en peu de temps et avec un égal succès. Nous nous empressons de réparer cette erreur, reconnaissant en thèse générale que pour créer une bonne méthode élémentaire il faut des connaissances plus étendues et plus variées qu'on n'est en droit d'en attendre de ceux qui se livrent à ce genre d'enseignement, et l'on doit bien se persuader que M. Bernardet n'est nullement un maître d'écriture, mais un homme qui, par l'étendue et la variété de ses connaissances, son esprit d'analyse, est fait pour porter de la clarté dans toutes les sciences qu'il tentera d'enseigner. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que nous apprenons que l'on parle beaucoup dans le monde savant d'un traité d'astronomie dû au même auteur; on assure que la science y est exposée avec tant de lucidité, que quelques jours d'étude suffisent pour y puiser des connaissances remarquables. Nous croyons pouvoir lui présager un grand succès.

P.

Aux Rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*.

Anvers, 24 juin 1830.

Messieurs,

On a dit que depuis quarante ans M. de Moor est fonctionnaire, et un ami maladroit a vu là un motif de le réélire. Je ne veux pas remuer le passé contre M. de Moor, mais je possède une pièce authentique devenue assez rare et qui prouve que M. de Moor n'est pas neuf en administration et qu'il n'a pas toujours été imbu de cette idolâtrie royaliste sur laquelle la *Gazette des Pays-Bas* le félicite.

Considérant, disait le citoyen A. P. de Moor, dans un arrêté du 16 frimaire an VI de la république française, une et indivisible. « Qu'à la faveur de la négligence et de la faiblesse des municipalités, les prêtres insoumis propagent le fanatisme, prêchent le mépris du gouvernement républicain et éludent l'exécution des lois;

« Considérant qu'il est instant de réprimer, par tous les moyens que commandent le salut de l'état et les lois, les manœuvres des réfractaires et de mettre un terme à l'influence dangereuse qu'ils exercent sur l'esprit du peuple;

» Oui le commissaire du directoire exécutif;

» Art. 1. A la réception du présent, toutes les églises désignées dans l'arrêté du 5 brumaire, seront fermées dans les communes où elles seraient encore ouvertes, et deans les trois jours suivans, les maisons presbytérales des curés y mentionnées seront évacuées, closes, scellées et séquestrées pour être mises sous la direction de la régie des biens nationaux. Les meubles qui s'y trouveront à cette époque seront inventoriés, scellés et également mis sous les mains de la nation.

» Art. 2. Il sera envoyé dans chaque canton un commissaire spécial avec de la force armée, qui, assisté des agens et adjoints municipaux, dressera un inventaire exact de tout le mobilier des églises et des effets de la sacristie, lesquels seront renfermés sous le scellé dans un lieu sûr.

» Art. 6. La réouverture d'aucune église ne pourra être faite dans aucun cas ni sous aucun prétexte, par aucun des fonctionnaires publics, quelque soient les demandes qui leur auront été et seront adressées, et pièces sur lesquelles elles seront appuyées....

» Art. 8. L'usage des cloches est interdit sous quelque prétexte que ce soit....

» Art. 9. Tout prêtre non assermenté est mis sous la surveillance immédiate de la municipalité du canton où il réside, laquelle en cas de trouble devra le dénoncer et le traduire aussitôt devant le juge-de-paix. L'administration

prévient les mêmes prêtres qu'elle provoquera sur-le-champ la déportation de ceux qui occasionneraient le moindre désordre.

» Art. 13. L'administration centrale déclare quelque soient les administrations ou les fonctionnaires, sur qui devront peser les voies de vigueur, elle ne transigera pas avec les devoirs qui lui sont imposés.

» Fait à Anvers, en séance, ce 16 frimaire an VI de la république française, une et indivisible, présent le citoyen A. P. DE MOOK, président, AUBERT, secrétaire-général. — Anvers, chez le citoyen J. Saeyens, imprimeur.»

A tout péché miséricorde, Messieurs, et je crois que la conduite parlementaire de M. de Moor suffit pour qu'on le rende à la vie privée; mais puisque de bonnes âmes ministérielles essaient, auprès de quelques électeurs, de faire passer M. de Moor pour un saint et fervent catholique, il est bon qu'on ne s'y trompe pas, et c'est ce motif qui m'engage à vous écrire cette lettre.

Agréé, etc.

G.

Le *National* attribue à une partie du barreau de Bruxelles la perte pour nos provinces du grand établissement qui vient d'être placé à La Haye, et dit savoir de bonne source que c'est aux *furieux* de l'opposition unioniste que les Belges doivent le malheur de ne pas avoir la haute-cour dans une de leurs villes.

Il fallait un prétexte pour colorer l'injustice dont nous sommes l'objet, et le *National* l'a trouvé.

Mais le *National* ne réfléchit pas qu'en attribuant à l'esprit turbulent d'une partie du barreau de Bruxelles, la perte de la haute-cour pour nos provinces, il calomnie le gouvernement; car si le gouvernement avait agi dans cette occasion, par les motifs qu'il lui prête, il aurait commis une faute capitale. Chaque individu, faisant partie d'une nation, est seul responsable de ses actes, et non la nation entière; ainsi c'est calomnier le gouvernement que de dire qu'il nous ait privé d'un établissement auquel nos provinces avaient droit de prétendre, parce que quelques avocats de Bruxelles ne lui seraient pas agréables.

Admettons cependant que ce soit là le motif qui ait poussé le gouvernement à placer la haute-cour à La Haye; quel est le crime dont se sont rendus coupables les avocats de Bruxelles? Quelques-uns ont fait et font encore de l'opposition; effectivement, mais on en fait partout de l'opposition; et le gouvernement lui-même en a profité; d'ailleurs l'article 227 de notre Loi fondamentale permet à chaque citoyen, quel que soit son rang et sa condition, d'émettre librement son opinion sur les affaires de l'état, donc ce n'est pas certainement un crime de s'en mêler, et, comme tout ce qui existe à ses bornes, il y a des lois pour réprimer l'abus qu'on pourrait faire de cette permission et, certes, on ne dira pas qu'elles sont aujourd'hui insuffisantes.

Nous ajouterons au reste que depuis l'abolition de l'arrêté de 1815 un seul avocat de Bruxelles a été poursuivi pour délits politiques, et que le crime dont on l'accusait en avait tellement peu l'apparence que les juges l'ont renvoyé de la plainte sans qu'il eût même pris la peine de se défendre.

Maintenant le *National* nous expliquera-t-il comment il s'est fait que la plupart des grands établissemens d'administration publique ont été placés dans le Nord, à une époque où l'on ne faisait point de l'opposition dans notre pays? Ce favoritisme serait-il encore, comme il le dit relativement au siège de la haute-cour, le fruit d'une vengeance ministérielle?

(*Journal de Verviers.*)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. — Paris, 29 juin.

Au camp de Staoneli, le 29 juin.

Je vous écris après une bataille très-chaude et la plus complète qui se soit livrée depuis la restauration. Les Turcs nous ont attaqué ce matin sur le cercle entier de nos positions avec la plus grande vigueur et des hurlemens affreux. Il y avait à la fois de la combinaison, de la hardiesse et presque de la tactique dans leur plan d'opération, puisqu'ils avaient, les jours précédens, dissimulé

leurs forces avec beaucoup d'astuce, espérant nous prendre au dépourvu. Mais les points les plus faibles de notre ligne avaient été retranchés dès les premiers jours.

La milice Turco-Algérienne est venue se faire tuer à la baïonnette et au sabre jusques dans nos rangs. Un petit ravin qui couvrait une partie de notre position a été jonché de leurs morts. Ce ravin, dans lequel ils ont été précipités après avoir échoué dans leur tentative, leur a été fatal.

L'impétuosité de nos troupes a été si vive dans la poursuite, que l'ennemi n'a pu se rallier dans les retranchemens qui couvraient son camp. Nos soldats ont fait un immense butin. Pour ma part j'ai eu un grand et fort chameau. Nous avons aussi trouvé des vivres, de la poudre, des armes et des moutons. Toute leur artillerie a été prise sans exception une seule pièce.

Ce succès a électrisé tout le monde. Deux orages et cinq jours de stationnement à la même place, avec une perpétuelle fusillade, sans résultat définitif, avaient un peu ennuyé nos jeunes soldats, qui ont bien le caractère de leurs anciens pour vouloir sans cesse gagner du pays en avant.

Après un pareil succès, la démoralisation doit être grande dans l'armée ennemie. Nous les avons fait fuir trois lieues. Ils nous attendent encore à une autre position; mais nous apprenons qu'il n'y a plus de retranchemens entre Alger et nous. Nous comptons être dans trois jours devant Alger, et dans quinze dedans.

Beaucoup d'Arabes des campagnes environnantes viennent nous rendre leurs armes, disant qu'on les a forcés à les prendre. On les renvoie chez eux en paix.

Ce pays n'a rien de sec ni d'africain comme nous nous l'étions figuré. Beaucoup de cultures, de bouquets d'arbres et des petits vallons rafraîchis par des sources; tous les jardins sont munis de puits à godets, comme en Espagne. C'est même le climat et l'aspect du midi de la péninsule. Nous ne manquons ni d'eau, ni de vin, ni de rien.

Adieu, je suis harassé de ma journée. Il est cinq heures et demie, nous venons de nous établir dans une tente arabe faite en poil de chameau. Nous n'avons rien mangé depuis sept heures du matin.

(*Messageur.*)

— Les élections des collèges d'arrondissement convoqués pour le 23 juin, sont terminées; les électeurs, fidèles à l'appel du roi, attestent par leurs choix la vérité des paroles de l'adresse.

198 députés étaient à élire, 194 sont connus; sur ce nombre, 88 avaient voté contre l'adresse, 44 seulement ont été réélus. La cause constitutionnelle a obtenu en tout 137 députés contre 57 ministériels. Si l'on compare le nombre de suffrages obtenus en 1827 avec les chiffres connus de 1830, on reconnaît un accroissement considérable qui témoigne suffisamment quels hommes et quels principes recherche comme appui la grande majorité des électeurs. La question est donc jugée entre le ministère et le pays.

— Il est assez plaisant que M. de Bourmont fasse la guerre aux infidèles.

(*Figaro.*)

— Le roi d'Espagne vient d'ordonner la réunion de douze régimens de milices provinciales dans les plaines de Talavera, d'où ces troupes iront se déployer sur les frontières de Portugal pour y former un cordon d'observation.

(*Courrier de Bayonne.*)

— Le bruit se répand que le gouvernement vient de recevoir l'heureuse nouvelle de la prise d'Alger. (*Const.*)

Cette nouvelle est prématurée. Ce qui y a donné lieu hier au soir est vraisemblablement la dépêche télégraphique qui annonçait que 12,000 Arabes, s'étaient rendus aux Français.

(*Gazette de France.*)

— M. de Peyronnet ayant promis de mener les électeurs par le nez, vient de faire saisir les tabatières électorales.

ANGLETERRE. — Londres, 28 juin.

On a remarqué comme une singulière coïncidence que toutes les morts arrivées dans la famille royale, ont eu lieu un samedi. Le roi George III, le duc d'York, le duc de Kent, et le roi Georges IV sont morts ce jour-là.

Les initiales royales ne subiront aucun changement, le nouveau roi devant signer G. IV (*Guilelmus IV.*)

On croyait à Londres le 26 que lord Grey entrerait dans le cabinet actuel, d'autres personnes pensaient qu'il serait chargé de former un nouveau ministère.

MOLDAVIE. — *Valachie*, 2 juin.

Depuis 15 jours, une partie des troupes russes qui se trouvaient dans notre province sont en marche pour se rejoindre à l'armée qui s'éloigne du Balkan pour retourner en Russie. Le 24 mai, elle s'est arrêtée sur le Danube, pour y faire une quarantaine de 21 jours. Le quartier-général est à Isaktscha. L'armée se rendra ensuite par Satinove, Gratino, Brotino, en 11 jours de marche, à Tiraspol, où elle doit faire une seconde quarantaine.

Une partie de la grosse artillerie, et tout le parc, où se trouve maintenant un officier d'état-major wurtembourgeois pour y introduire des améliorations, partira ces jours-ci de Silistrie pour se réunir à l'armée dans sa marche rétrograde. Le général Roth, qui a fixé son séjour à Silistrie, a le commandement des troupes russes qui restent ici.

ITALIE. — *Ancône*, 30 juin.

M. le comte George Capodistrias, frère du président, est arrivé ici de Corfou, sur le bateau à vapeur l'*Adams*.

On compte déjà 1042 élèves dans les établissements d'instruction publique d'Egyne.

Rome, 15 juin.

Madame Murat, l'ex-reine de Naples, est arrivée à Rome, pour y voir madame Bonaparte, sa mère, qui est toujours sur un lit de douleur depuis sa chute, et dont la guérison paraît impossible.

— Le saint-père, malgré les attaques de goutte qui le tourmentent fréquemment, a pu assister à la procession de la Fête-Dieu, ce qui est pour les Romains un spectacle toujours attrayant. Le pape, porté en *sedes gestatoria*, semble à genoux devant le Saint-Sacrement, tandis qu'il est commodément assis. Le saint-père est robuste; on le croit généralement plus malade qu'il ne l'est.

Au Rédacteur du Courrier de la Sambre.

L'on se rappelle sans doute la polémique sur cette question : « Les caustiques considérés comme préservatifs de la rage, peuvent-ils être employés sans dangers par des personnes étrangères à l'art de guérir ? »

L'on n'aura pas non plus, je l'espère, perdu de vue les divagations et les digressions puérides et parfois avantageuses du *Namurois*. Eh bien, dans un 3^e article (*Namurois* du 28), et sans perdre un seul instant de vue la question, il prouve sans réplique, et comme par enchantement, que l'affirmative peut seule être soutenue. Voici ses raisons :

1^o Rien n'est plus entraînant que l'éloquence du docteur.

2^o Quelle tolérance, M. le docteur !

3^o Nous n'avons pas de diplôme qui nous autorise à faire couvrir nos bévues par la pelle du fossoyeur.

4^o Le docteur ne prescrit-il pas tous les jours le bouillon de veau ?

5^o Sganarelle a dit qu'il ne faut pas que le malade meurt sans l'ordonnance du médecin, etc., etc. !

Voilà, sans doute, du concluant; aussi force est à moi de me rendre et d'exprimer à mon antagoniste, au nom de l'humanité, toute la reconnaissance et le respect que m'inspire son talent persuasif. ***** D. M.

Le 29 juin 1830.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

BOURSE D'AMSTERDAM du 29. — Dette active, 64 1/2 à 65. — Dette diff., 11 1/6 à 1 3/4. — Billets de chance, 30 1/2 à 31. — Syndicat d'amortissement, 100 à 100 1/2. — Oblig. remb. des dom., 99 1/2 à 99 3/4. — Act. de la soc. de comm., 94 à 94 1/2.

Marché de Namur du 1^{er} juillet.

	Fl.	Cts.	100 ^{cs} .
Blé-froment roux, la rasière	9	48	06
Seigle.	5	85	42
Avoine	3	03	96
Pommes de terre d'hiver. <i>id.</i>	2	70	00
Beurre. . . . la livre.	0	81	43

ANNONCES.

463. MESSAGERIES DES PAYS-BAS.

ENTREPRISE DE DEVIS ET C^o.

Les entrepreneurs ont l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 29 juin 1830, ils font partir des voitures à coupé de Bruxelles à Namur par Wavre et Gembloux, et vice versa.

Les heures de départ sont :

De Bruxelles à Namur, 7 heures du matin.

De Wavre à » 10 id.

De Gembloux à » 12 id.

De Namur à Bruxelles, 12 heures (midi.)

De Gembloux à id. 2 1/4 » après-midi.

De Wavre à id. 4 » »

Les Bureaux sont établis :

A Bruxelles, hôtel de la Couronne Impériale, rue de la Montagne.

A Wavre, » de la Coupe, M. Hubert, directeur.

A Gembloux, » de l'Empereur, et chez M. Lorette.

A Namur, » de Belle-Vue, chez M. Marechal, fils aîné, dir.

Les entrepreneurs mêmes se chargent de la direction de Bruxelles; ils espèrent, par leurs soins, bon ordre, la marche régulière et active du service, l'exactitude dans la remise des marchandises et espèces, la prompte rentrée des renseignements et montans des effets dont ils seront chargés de l'encaissement, etc., de mériter la confiance de MM. les voyageurs et du commerce.

401. Magasin de bois de sapin établi chez J. LESIRE-MISSON, rue Saint-Nicolas, à Namur.

Le public est informé que le magasin de bois de sapin du Nord, établi depuis l'année dernière, vient d'être de nouveau approvisionné. Les avantages qu'il y a de se servir de cette qualité de bois, sont connus et incontestables. Le Riga surtout rivalise en beauté, en bonté et en durée avec le chêne. On trouvera aussi des lattes, chéneaux, etc., etc., à des prix très-modérés.

On emploie aussi le sapin pour les meubles, tels que bois de lit, garde-robes, armoires et pour les boutiques. Ce bois éloigne les punaises et les mittes.

249. Plusieurs capitaux très-importans et autres à placer.

S'adresser à M. Delvigne, agent d'affaires et de plusieurs compagnies d'assurance, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur.

344. AVIS INTÉRESSANT.

Le sieur Soyser-Servais, négociant, rue de l'Ange, n° 647, vis-à-vis l'hôtel d'Harscamp, à Namur, a l'honneur de prévenir le public que, se retirant de son commerce, il vend tout ce qui concerne l'aunage au prix coutant et même en-dessous; le tout provient des meilleures fabriques.